

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB) sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (A.G.M.) le jeudi 21 juin 2018, dans la salle JEWELS de la « Maison de l'Entreprise » (C.G.E.C.I.) au Plateau, à dix (10) heures 30 GMT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DES QUESTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.
5. Fin de mandat d'un Administrateur – Examen du renouvellement.
6. Fin de mandat de l'un des deux (02) Commissaires aux Comptes Titulaire et de son suppléant – Examen du renouvellement.
7. Pouvoirs à conférer.

AU TITRE DES QUESTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur le fractionnement des titres ;
2. Approbation et mise en œuvre de l'opération de fractionnement des titres de la société – modification corrélatrice des statuts – Pouvoirs à la Direction Générale pour la réalisation de l'opération ;

3. Formalités - pouvoirs.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué cinq (05) jours au moins avant l'Assemblée.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance, ou adressés à la Direction Générale de la SITAB à Cocody – Nord, Quartier Gendarmerie, derrière la SODEFOR, 01 B.P. 724 Abidjan 01.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les documents prescrits par la loi et les Statuts sont tenus à votre disposition à l'adresse ci-dessus, pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION